



VILLE DE BOULOGNE~BILLANCOURT

N° 7

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Objet mis en délibération : Vote du BP 2018 pour le Budget principal et les Budgets annexes.

CONSEIL MUNICIPAL DU 22 MARS 2018

Le jeudi 22 mars 2018 à 18h30, les membres du Conseil Municipal de la ville de Boulogne-Billancourt se sont réunis dans la Salle du Conseil de l'Hôtel de Ville, sous la présidence de M. Gauthier MOUGIN, Premier Maire Adjoint, pour la séance à laquelle ils ont été convoqués par le Maire individuellement et par écrit le 16 mars 2018.

ETAIENT PRESENTS : 45

Monsieur Gauthier MOUGIN, Mme Marie-Laure GODIN, Monsieur Pascal LOUAP, Madame Béatrice BELLARD, Monsieur Marc FUSINA, Madame Christine BRUNEAU, Madame Marie-Anne BOUEE, Monsieur Léon SEBBAG, Madame Jeanne DEFRANOUX, Monsieur Frédéric MORAND, Madame Isaure DE BEAUVAL, Monsieur Bertrand-Pierre GALEY, Madame Christine LAVARDE-BOEDA, Monsieur Philippe TELLINI, Madame Sandy VETILLART, Monsieur Pierre DENIZIOT, Madame Sylvie ROUGNON, Monsieur Jean-Claude MARQUEZ, Madame Armelle GENDARME, Monsieur Daniel BENHAROUN, Madame Esther KAMATARI, Monsieur Jonathan PAPILLON, Monsieur Laurent GOULLIARD, Madame Christine DELOFFRE, Madame Claire de THEZY, Monsieur Vittorio BACCHETTA, Madame Joumana SELFANI, Madame Emmanuelle CORNET-RICQUEBOURG, Monsieur Nasser RUMJAUN, Monsieur Claude ROCHER, Madame Carole HOOGSTOEL, Madame Sana DRIDI-BLANGER, Madame Véronique GAUDOUX-DAUVILLIER, Monsieur Sébastien POIDATZ, Madame Elisabeth DE MAISTRE, Monsieur Nicolas MARGUERAT, Madame Agathe RINAUDO, Monsieur Emmanuel BAVIERE, Monsieur Olivier CARAGE, Monsieur Pierre-Mathieu DUHAMEL, Melle Fatima CARDETAS, Monsieur Pierre LAURENCIN, Madame Sylvie MOREL, Madame Judith SHAN, Monsieur Vincent GUIBERT.

EXCUSES REPRESENTE(S) : 8

Monsieur Pierre-Christophe BAGUET qui a donné pouvoir à M. Gauthier MOUGIN, Monsieur Michel AMAR qui a donné pouvoir à Mme Sylvie ROUGNON, Madame Anne-Charlotte LORBER qui a donné pouvoir à M. Jonathan PAPILLON, Monsieur Raphaël LABRUNYE qui a donné pouvoir à M. Pascal LOUAP, Madame Isabelle WEILL qui a donné pouvoir à M. Pierre-Mathieu DUHAMEL, Monsieur Jean-Michel COHEN qui a donné pouvoir à M. Pierre LAURENCIN, Monsieur Pierre GABORIT qui a donné pouvoir à Mme Judith SHAN, Monsieur François THELLIER qui a donné pouvoir à M. Vincent GUIBERT.

EXCUSE(S)(ES) : Madame Ségolène MISSOFFE, Madame Caroline PAJOT.

Mme Christine LAVARDE-BOËDA a été désigné(e) en qualité de secrétaire de séance.

Mme Christine LAVARDE-BOEDA, Maire-adjoint, rapporteur.

« Mes chers collègues,

1. Budget primitif 2018 pour le Budget principal et les Budgets annexes

Je vous remercie de bien vouloir adopter les projets de budget primitif du budget principal et des budgets annexes pour l'exercice 2018, ainsi que les autorisations de programmes, conformément aux documents budgétaires et au rapport de présentation qui vous ont été transmis.

2. Tableau des effectifs

Il vous est par ailleurs demandé d'approuver le tableau des effectifs, tel qu'il apparaît dans les annexes au budget.

3. Attribution de subventions de fonctionnement et d'investissement aux associations

La délibération attribuant les subventions aux associations, adoptée lors de la séance du Conseil municipal du 7 décembre 2017, ne prévoyait que le versement d'une première partie pour les subventions supérieures à 23 000 €. Il y a donc lieu de délibérer pour le solde. La liste de ces subventions est jointe en annexe.

Par ailleurs, il vous est proposé d'accorder les subventions suivantes (sous réserve de l'obtention de l'ensemble des pièces nécessaires) :

- 2 500 euros pour l'association Oiseau Lyre (subvention d'investissement)
- 11 044 euros pour Beth Loubavitch (subvention de fonctionnement)
- 15 000 euros pour la Maison du Droit (subvention de fonctionnement)
- 5 000 euros pour le Forum Universitaire de l'Ouest Parisien (subvention d'investissement)
- 200 000 euros pour Course au Large 92 (subvention d'investissement).

Une convention doit être associée aux concours financiers versés à l'Union pour l'Éducation Populaire (enseignement privé) et à l'association Course au Large 92, pour lesquelles le total de la subvention versée sur l'exercice 2018 dépasse le seuil des 23 000 €. Les projets de convention sont annexés à la présente délibération. Il vous est proposé de les approuver et d'autoriser le Maire à les signer.

Certaines associations bénéficient également de subventions complémentaires pour faire face aux frais de refacturation du personnel communal mis à disposition. Il s'agit du Centre National du Jeu (85 500 €), du Comité des Œuvres Sociales (163 000 €), de l'A.C.B.B. (105 300 €) et de Reprends ton Souffle (58 000 €).

4. Tableau de classement des voies communales

La longueur des voiries communales est un des éléments constitutifs de la dotation globale de fonctionnement (DGF). Cet élément doit être transmis chaque année à la Préfecture qui est en charge du statut des différentes voies.

Le 7 décembre dernier, vous avez adopté le tableau de classement des voies communales au titre de l'année 2017. Au 1^{er} janvier 2018, les voies communales comprennent en plus la passerelle sud, le parvis de la Seine Musicale, la liaison douce et le passage Zola qui ont été réalisés sur la ZAC Seguin-Rives-de-Seine. La longueur de la voirie communale passe ainsi de 84 020 mètres à 84 804 mètres.

Par conséquent, je vous prie de bien vouloir approuver le tableau ci-dessous qui recense l'ensemble des différentes voiries sur le territoire de la ville de Boulogne-Billancourt :

Statut des voies	Longueur des voiries en mètres
voies communales	59 717
voies départementales	12 832
voies privées	10 226
voies Ville de Paris	2 029
TOTAL	84 804

5. Révision des tarifs des activités proposées à la population et des tarifs d'occupation du domaine public et de diverses redevances

Lors du Conseil municipal du 7 décembre dernier, vous avez adopté les tarifs des activités proposées à la population et les tarifs d'occupation du domaine public et de diverses redevances à compter du 1^{er} janvier 2018.

Afin de se conformer au calendrier scolaire 2017-2018 établi par l'Éducation Nationale, il vous est proposé de modifier les dates des 2^{ème} et 3^{ème} trimestres.

Il convient par ailleurs d'arrêter le tarif horaire du foyer bar pour les associations boulonnaises, qu'il vous est proposé de fixer à 102 €, soit le montant 2017 augmenté de 1 %, ainsi que les droits d'entrée des concerts et spectacles organisés au Carré Belle Feuille et à l'Espace Bernard Palissy à compter du 1^{er} juin 2018 et de modifier l'intitulé du paragraphe consacré aux parkings afin d'y inclure ceux dépendant du domaine privé.»

LE CONSEIL,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.2312-1 et suivants, L.2122-21 et R.2312-1,

Vu le code de la voirie routière et notamment l'article L. 141-3,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14,

Vu la délibération n°17 du Conseil municipal du 7 décembre 2017, relative à l'attribution de subventions aux associations et aux établissements publics,

Vu la délibération n°13 du Conseil municipal du 7 décembre 2017 portant adoption de la longueur de la voirie,

Vu la délibération n°15 du Conseil municipal du 7 décembre 2017 portant adoption des tarifs des activités proposées à la population (année 2018), en particulier son annexe n°1,

Vu la délibération n°16 du Conseil municipal du 7 décembre 2017 portant adoption des tarifs du domaine public et de diverses redevances (année 2018), en particulier son annexe,

Vu l'avis sans avis de la Commission des Finances du 19 mars 2018,

Sur l'exposé qui précède.

DÉLIBÈRE

Article 1^{er} : Les élus ont fait le choix de procéder à un vote global et non par chapitre.
Le budget primitif du budget principal et des budgets annexes pour l'exercice 2018 est approuvé.

Article 2 : Les autorisations de programmes, telles qu'elles apparaissent dans les annexes du budget primitif pour 2018, sont approuvées.

Article 3 : Le tableau des effectifs, tel qu'il apparaît dans les annexes du budget primitif pour 2018, est approuvé.

Article 4 : Les subventions de fonctionnement et d'investissement sont attribuées, au titre de l'année 2018, aux associations mentionnées dans l'annexe jointe.

Article 5 : L'état des subventions versées annexé au budget primitif pour 2018 est approuvé.

Article 6 : Sont approuvés les projets de convention d'objectifs à passer entre la Ville et :

- l'Union pour l'Éducation Populaire (enseignement privé), pour le versement d'une subvention. Le Maire est autorisé à le signer ainsi que tous les actes s'y référant.
- l'association Course au Large 92 pour le versement d'une subvention. Le Maire est autorisé à le signer ainsi que tous les actes s'y référant.

Article 7 : Le tableau de classement ci-après est approuvé.

Statut des voies	Longueur des voiries en mètres
voies communales	59 717
voies départementales	12 832
voies privées	10 226
voies Ville de Paris	2 029
TOTAL	84 804

Article 8 : l'annexe n°1 à la délibération n°15 du 7 décembre 2017 est modifiée comme suit :

- « Les trimestres sont définis par référence au calendrier scolaire des écoles publiques boulonnaises, soit :
 - 2^{ème} trimestre : du 8 janvier au 13 avril 2018 ;
 - 3^{ème} trimestre : du 30 avril 2018 au 6 juillet 2018 ; »
- 6. Tarifs des activités culturelles – 6-1 Carré Belle Feuille

Les tarifs ci-dessous s'appliquent à compter du 1^{er} juin 2018.

Droits d'entrée des concerts et spectacles organisés au Carré Belle Feuille et à l'Espace Bernard Palissy	Tarifs
Tarif hors catégories	40,00
Catégorie A plein tarif. Ce plein tarif peut s'appliquer, sur certains spectacles ou concerts hors abonnement, comme tarif unique pour toutes les catégories de spectateurs	34,00

Droits d'entrée des concerts et spectacles organisés au Carré Belle Feuille et à l'Espace Bernard Palissy	Tarifs
Catégorie A réduit*	28,00
Catégorie B plein tarif. Ce plein tarif peut s'appliquer, sur certains spectacles ou concerts hors abonnement, comme tarif unique pour toutes les catégories de spectateurs	
Catégorie A abonné (la place pour 4 spectacles au minimum A,B,C)	23,00
Catégorie B réduit*	
Catégorie C plein tarif	
Catégorie A groupe abonné 10 personnes	21,00
Catégorie B abonné (la place pour 4 spectacles au minimum A,B,C)	19,00
Catégorie B groupe abonné 10 personnes	18,00
Catégorie C réduit*	16,00
Catégorie C abonné (la place pour 4 spectacles au minimum A,B,C)	
Catégorie C groupe abonné 10 personnes	
Catégorie A, B et C moins de 26 ans	13,00
Tarif professionnel ou réductions spéciales	
Catégorie D plein tarif	11,00
Abonnement (la place pour 4 spectacles au minimum A, B, C) et adhérent famille moins de 26 ans	10,00
Abonnement spectacles jeune public (la place pour 4 spectacles au minimum)	
Groupes scolaires dans le cadre des séances tout public (10 personnes minimum)	
Tarif dans le cadre du dispositif du Conseil départemental 92 "Éteignez vos portables"	8,00
Catégorie D moins de 15 ans	7,00
Abonnement moins de 15 ans jeune public (la place pour 4 spectacles au minimum)	6,00
Tarif scolaire dans le cadre des séances réservées aux établissements scolaires	4,00
VIP, servitudes, invités productions, presse, partenariats	gratuit
*Tarif réduit s'appliquant aux personnes de plus de 60 ans, demandeurs d'emploi, allocataires du RSA, familles nombreuses, collectivités, groupes de 10 personnes, adhérents du CBF, personnes à mobilité réduite	

Article 9 : l'annexe à la délibération n°16 du 7 décembre 2017 est modifiée comme suit :

- 1-5 Locaux situés dans des équipements culturels :

CARRÉ BELLEFEUILLE - 60 rue de la Bellefeuille

Horaires

Salles	Jours d'ouverture	Horaires	Associations boulonnaises	Autres personnes morales boulonnaises	Personnes morales non boulonnaises
Grande salle (620 places)	Du lundi au vendredi	De 9h à 19h	102,00	378,00	541,00
		De 19h à 23h	204,00	1 000,00	1 455,00
	Du samedi au dimanche	De 9h à 23h			

Salles	Jours d'ouverture	Horaires	Associations boulonnaises	Autres personnes morales boulonnaises	Personnes morales non boulonnaises
Petite salle (89 places)	Du lundi au vendredi	De 9h à 19h	31,50	128,00	179,00
		De 19h à 23h			
	Du samedi au dimanche	De 9h à 23h	55,00	215,00	306,00
Foyer Bar (50 places)	Du lundi au vendredi	De 9h à 19h	52,00	128,00	164,00
		De 19h à 23h	102,00	164,00	189,00
	Du samedi au dimanche	De 9h à 23h			

- Chapitre 1 – Section 2 – Point 2-2 : « Autres parkings (domaine public et domaine privé) – Loyer mensuel HT (assujetti à TVA au taux de 20 %) »

Vote par article :

Article 1 : adopté à la majorité

CONTRE : 10 (Monsieur Pierre-Mathieu DUHAMEL, Madame Isabelle WEILL, Mademoiselle Fatima CARDETAS, Monsieur Jean-Michel COHEN, Monsieur Pierre LAURENCIN, Madame Sylvie MOREL, Monsieur Pierre GABORIT, Madame Judith SHAN, Monsieur Vincent GUIBERT, Monsieur François THELLIER)

Article 2 : adopté à la majorité

CONTRE : 2 (Madame Judith SHAN, Monsieur Vincent GUIBERT)

ABSTENTION : 8 (Monsieur Pierre-Mathieu DUHAMEL, Madame Isabelle WEILL, Mademoiselle Fatima CARDETAS, Monsieur Jean-Michel COHEN, Monsieur Pierre LAURENCIN, Madame Sylvie MOREL, Monsieur Pierre GABORIT, Monsieur François THELLIER)

Articles 3, 6, 8 et 9 : adopté à la majorité

CONTRE : 2 (Madame Judith SHAN, Monsieur Vincent GUIBERT)

Article 4 : adopté à l'unanimité

Article 5 : adopté à la majorité

CONTRE : 2 (Madame Judith SHAN, Monsieur Vincent GUIBERT)

ABSTENTION : 2 (Monsieur Pierre GABORIT, Monsieur François THELLIER)

Article 7 : adopté à la majorité

CONTRE : 1 (Monsieur Vincent GUIBERT)

Les élus suivants quittent la salle au moment du vote de l'article 4, ou ne prennent pas part au vote pour les élus ayant donné procuration pour éviter tout conflit d'intérêts : Monsieur Pierre-Christophe BAGUET, Monsieur Daniel BENHAROUN, Monsieur Vittorio BACCHETTA, Madame Anne-Charlotte LORBER, Monsieur Laurent GOULLIARD, Monsieur Pierre DENIZIOT, Monsieur Nasser RUMJAUN, Monsieur Nicolas MARGUERAT, Madame Béatrice BELLIARD.

Et ont les membres présents, signé au registre après lecture.

Transmis en préfecture le 28 mars 2018
N° 092-219200128-20180322-130409-BF-1-1

Pour copie conforme,
le Maire,

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'P. Baguet', written over a diagonal line.

Pierre-Christophe Baguet